

PORT DE PORT MARIA

tarifs au 01/03/2024

TARIFS PORTUAIRES

Glace	Usagers	4,00 € / 50 litres
	Non-usages	6,00 € / 50 litres
Chariot élévateur	Avec conducteur	30,00 € / H
	Sans conducteur	20,00 € / H
Grue hydraulique	Débarquement pour vendre en criée	2,00 € / 15 minutes
	Autres utilisations	4,00 € / 15 minutes
Nettoyage, entretien, travaux divers		20,00 € / H
		0,05 € / Kg entreposé
Utilisation viviers		3% de la valeur, mini 13,00 € / 24H
		400,00 € / vivier de 4 mètres ou 350,00 € / vivier de 3 mètres
Location viviers		
Stockage vivier	Acheteur	20,00 € / 24H
	Vendeur (hors criée)	20,00 € / 24H
Épuration coquillages		7% de la valeur
Poissons vivants		3,5% de la valeur
Location	Atelier	5,00 € / M2 / Mois
	Bureau	6,00 € / M2 / Mois
Loyer révisable au 1 ^{er} janvier, référence 1 ^{er} trimestre 2023 – Indice INSEE 2077 du coût de la construction		
Eau de mer	Accès à l'eau de mer	Coût du M3
Tarif 1 : Forfait gros débit	110,00 € / An	1.350,00 € / An
Tarif 2 : Forfait débit moyen	110,00 € / An	450,00 € / An
Tarif 3 : Forfait faible débit	110,00 € / An	30,00 € / An
Tarif 4 : Distribution ponctuelle	20,00 €	1,50 € / An
Electricité et eau douce		Tarifs fournisseurs ou forfait
Clef chariot élévateur		50,00 €
Utilisation chambre froide	Vente hors criée et stockage appâts	1,00 € / bac / 24H
Étiquettes sanitaires		0.10 € l'unité
Détention illégale de matériel criée		Prix du renouvellement + poursuites pénales

Rétrocession produit d'un acheteur à un autre		2% de la valeur
Bac criée non restitué		15,00 € / bac
Tri et ou pesée par la criée		0.10 € / Kg
Taxe stockage		1% de la valeur
Taxe d'expédition : Glaçage, palettisation, manutention		2,30% de la valeur
Taxe utilisation et lavage des bacs	Vendeur	0,20 € / Bac
	Acheteur	0,20 € / Bac
	Vendeur	2,00 € / Contenant
	Acheteur	2,00 € / Contenant
Taxe cuve à sardine ou à glace		25,00 € / Par contenant
Taxe déchets		2% Ad valorem
Taxe criée		2% Ad valorem
		2% Ad valorem
REPP (Évolue au 01/03/2024 à 2,10%)	Vendeur	2% Ad valorem
	Acheteur	2% Ad valorem
Taxe NUC	Embarquement et débarquement de touristes grande cale môle Ouest exclusivement	Navire < 10 mètres forfait jour 40,00 € Navire > 10 mètres forfait jour 50,00 €

Tarifs parking de Port Maria

Pêcheurs professionnels / SAS îliens	Par homme embarqué dans la limite de 3 véhicules	50,00 €
Acheteurs	1 par société	50,00 €
Remorque poissonnier ambulante	Poissonnier ambulante ne disposant pas de box sur le port	300,00 €/an
Employés de marée	Voir article 2 du règlement intérieur	50,00 €
SNSM	Seulement le personnel actif	GRATUIT
PLACES PAYANTES « abonné » (Houat, Hoëdic : entreprises, particuliers, autres)	Voir article 2 du règlement intérieur	1200,00 €/an

PLACES PAYANTES « abonné » (Houat, Hoëdic : entreprises, particuliers, autres)	Voir article 2 du règlement intérieur	800,00 €/semestre
PLACES PAYANTES « abonné » (Houat, Hoëdic : entreprises, particuliers, autres)	Voir article 2 du règlement intérieur	500,00 €/trimestre
PLACES PAYANTES « abonné » (Houat, Hoëdic : collectivités publiques)	Voir article 2 du règlement intérieur	50% du tarif des particuliers « abonnés » pour Houat et Hoëdic
Plaisancier	Dans la limite d'un véhicule	50,00 €
Personnel de la criée		GRATUIT
Activités connexes (Maintenance des navires, VEOLIA ordures ménagères, etc.)	1 par société	50,00 €
Services de l'État (Gendarmerie, affaires maritimes, pompiers, etc.)	Par véhicule	GRATUIT

Tout badge perdu sera facturé 50 €. Le renouvellement du badge est fixé à 20 €/an

TARIFS MOUILLAGE

Tarifs des contrats annuels des mouillages à Port Maria				Mouillage fourni par l'utilisateur
Mouillages fournis par la municipalité				Autorisation Occupation Temporaire du DPM
L = Longueur du navire en mètre = catégorie du mouillage	TE = Tirant d'eau, en mètre			
Restriction	L < 5	5 ≤ L < 6	6 ≤ L < 7	9 ≤ L < 10
D'usage	TE < 0,4	TE < 0,6	TE < 0,8	TE ≥ 1,2
451,00 €	602,00 €	665,00 €	741,00 €	1 130,00 €
				30,00 € / ml

Tarifs saisonniers des mouillages ou pour les navires de passage à Port Maria						
	L < 5	5 ≤ L < 6	6 ≤ L < 7	7 ≤ L < 8	8 ≤ L < 9	9 ≤ L < 10
	TE < 0,4	TE < 0,6	TE < 0,8	TE < 1,0	TE < 1,2	TE ≥ 1,2
Par mois	149	165,00 €	183,00 €	210,00 €	244,00 €	266,00 €
Jun à septembre						
Par mois	99,00 €	109,00 €	123,00 €	139,00 €	162,00 €	178,00 €
Avril / Mai / Oct / Nov						
Par mois	60,00 €	66,00 €	72,00 €	83,00 €	96,00 €	105,00 €
Janv / Fév / Mars / Déc						

Par Semaine	37,00 €	41,00 €	47,00 €	54,00 €	61,00 €	67,00 €
Par Jour	9,00 €	10,00 €	11,00 €	13,00 €	14,00 €	16,00 €

Le mouillage sans contrat ou autorisation sera soumis au tarif journalier
L'inscription sur liste d'attente est obligatoire

Tarifs pour les navires bord à quai ou ponton de Port Maria ou ponton pêche de Port Haliguen		Autres services	
Durée	Euros / ml	Cale de mise à l'eau	11,00 €
Année	181,00 €	Port maria	
Mois	31,00 €	Manutention	33,00 € / H
Semaine	11,00 €	Minimum	20,00 €
Jour	3,00 €		

Redevance passagers Port Maria
Redevance sur les marchandises
5% du prix du billet de passage simple HT pour les personnes embarquées, débarquées ou transbordées sur toutes cales
Ces tarifs s'appliquent sur les marchandises débarquées, embarquées ou transbordées dans le port de Quiberon

N° Nomenclature	Désignation des marchandises	Débarquée	Embarquée	Transbordée
-----------------	------------------------------	-----------	-----------	-------------

1 - Redevance au poids brut (en euros/tonne)

Toutes marchandises autres que celles énumérées au II ci-après		0,15 €	0,15 €	0,15 €
--	--	--------	--------	--------

2 - Redevance à l'unité (en euros/unité)

Animaux vivants :				
0	D'un point inférieur à 10 kg	0,02 €	0,02 €	0,02 €
	D'un poids supérieur ou égal à 10 kg et inférieur à 100 kg	0,03 €	0,03 €	0,03 €
	Un poids supérieur ou égal à 100 kg	0,08 €	0,08 €	0,08 €

Véhicule ne faisant pas l'objet d'une transaction commerciale				
9991	Véhicule à deux roues	0,23 €	0,23 €	0,23 €
	Voitures de tourisme	0,91 €	0,91 €	0,91 €
	Autocars	1,07 €	1,07 €	1,07 €
	Camions, remorques ou semi-remorques (1)	1,07 €	1,07 €	1,07 €

9991	Conteneurs pleins	0,15 €	0,15 €	0,15 €
------	-------------------	--------	--------	--------

Cette redevance forfaitaire se substitue à la redevance des marchandises transportées suivant la catégorie à laquelle elle appartient.